

Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples



Monsieur le maire
Mairie de Chatillon-sur-Cluses
15, place de la mairie

74300 CHATILLON-SUR-CLUSES

Morillon, 15 AVR. 2015

Objet : **Dépôt des déchets verts sur le site commun de la station d'épuration, méthanisation des biodéchets et compostage normé**

AFFAIRE SUIVIE PAR CHRISTOPHE LEROY

Monsieur le maire,

Depuis quelques temps, les services du Sivom MSSV et ceux de la Lyonnaise des eaux ont le regret de constater un certain relâchement dans l'apport des déchets verts ligneux sur la plateforme de notre site.

A plusieurs reprises, les dépotages réalisés par les services techniques municipaux ont comporté un mélange de déchets verts et de matériaux incompatibles avec le système de fonctionnement de la STEP (souches, troncs de diamètre supérieur à 20 cm, bois lasuré, papiers, plastique, etc.).

Le non-respect des règles édictées par le SIVOM et la Lyonnaise des eaux vient notamment perturber le processus d'élaboration du compost normé mis à la disposition des collectivités locales et des particuliers.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderais de bien vouloir rappeler aux responsables des services techniques de votre commune les conditions de livraison des déchets verts ligneux sur notre plateforme de dépôt (se reporter à la note d'information jointe).

Vous remerciant par avance de votre compréhension et de votre coopération, veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,
Alain DENERIAZ



Copie : - les délégués du SIVOM
- Lyonnaise des Eaux